



université PARIS-SACLAY

## UE EVA : ENGAGEMENT ET VIE ASSOCIATIVE

L'UVSQ propose chaque semestre une UE engagement qui valide 3 ECTS au sein de l'ensemble des cursus de formation.

Dans le cadre du décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, « les établissements d'enseignement supérieur (...) valident, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 et qui relèvent de celles de celles attendues dans son cursus d'études. ».

### Conditions requises pour être inscrits à l'UE

- » **Avoir déjà effectué minimum 6 mois d'engagement à la date d'inscription**

Tout étudiant de licence ou de master **déjà engagé** dans une des activités mentionnées à l'article L-611-9

- » au sein d'une **association** régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- » **activité professionnelle**,

- » **activité militaire dans la réserve opérationnelle,**
- » **engagement de sapeur-pompier volontaire,**
- » **service civique**
- » **étudiants bénéficiant d'un mandat électif** au sein de l'UVSQ, aux conseils centraux ou de composantes.

Pour les associations, il s'agit des associations agréées de l'UVSQ ou de toute autre association loi 1901 à condition qu'elle respecte les principes de laïcité en vigueur à l'Université.

L'engagement d'un étudiant dans le cadre d'un enseignement ne pourra pas donner lieu à une valorisation universitaire par le biais de cette UE.

Vérifiez dans votre maquette de diplôme à quel(s) semestre(s) vous pouvez choisir de vous inscrire. L'UE est proposée au semestre pair et impair mais les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises et ne devront pas avoir été valorisées par ailleurs notamment par un projet personnel (vous ne pouvez vous inscrire qu'une seule fois par cycle).

## **Formulaire de demande d'inscription à l'UE**

---

Accès au formulaire

**A renvoyer à l'adresse** [ue.engagement.vu@uvsq.fr](mailto:ue.engagement.vu@uvsq.fr)

**Pour le 2nd semestre : avant le 15/12/2020 pour les licences et les masters.**

Un étudiant ayant eu l'accord pour son inscription ne pourra pas changer d'UE.

## **Programme prévisionnel de l'UE**

---

L'UE proposera un panorama de différentes formes d'engagement ainsi que des outils pratiques que vous pourrez utiliser au cours de votre engagement (communication, gestion de projet ....).

Une partie des cours aura lieu en ligne (partie théorique) et des rencontres auront lieu pour des échanges et des cours pratiques.

Les sujets abordés au cours de l'UE :

- » Présentation de l'UE - Comment valoriser les compétences acquises lors de son engagement

- » L'engagement au sein de l'Université (1/2) – les élus étudiants
- » Les associations loi 1901 et les associations étudiantes agréées (L'engagement au sein de l'université 2/2)
- » L'engagement auprès de l'Etat : armée, réserviste, service civique
- » L'engagement dans l'éducation populaire, l'écologie et la solidarité internationale
- » Management et gestion de projet
- » La communication

## Modalités pratiques

- » **Répartition horaire** : 14h de cours (cours en ligne et 3 regroupements de 2h)
- » **Nombre de crédits** : 3 ECTS/semestre
- » **Code de l'UE** : UETRENGP (semestre pair), UETRENGI (semestre impair)
- » **Lieu et horaire des CM** : les mercredis de 18h à 20h à la Maison de l'Etudiant Marta Pan de Guyancourt (1 allée de l'Astronomie)
- » **Début des cours** : pour le 1er semestre en octobre et pour le 2sd semestre en janvier
- » **Modalités d'inscription** : candidature par formulaire (voir formulaire de demande d'inscription ) puis inscription pédagogique réalisée par les scolarités

Responsable pédagogique de l'UE : Fabienne Misguich

Responsables administratives de l'UE : Delphine Arnold et Fabienne Claessen

## Modalités de contrôle des connaissances

» **Une partie de la notation (70 %) portera sur l'engagement effectif de l'étudiant et des compétences développées dans le cadre de cet engagement.** Un rapport d'activité/de projet écrit sera attendu (trame du rapport à venir) de 5 à 10 pages précisant les activités développées par l'étudiant dans le cadre de son engagement, la description d'une situation type et son analyse, un axe d'amélioration ainsi que les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant dans l'exercice de ces activités. Pour les associations 1901, le rapport comprendra une partie où les activités de l'étudiant seront attestées par un des membres du bureau de l'association dont il est adhérent. Le rapport sera à rendre à la séance 7 par l'intermédiaire d'E-campus 2. Une double lecture sera effectuée.

L'engagement doit être notable et conséquent afin de faire ressortir les différentes expériences que vous aurez pu acquérir tout au long de vos missions par la rédaction d'un rapport d'activité de minimum 5 pages.

- » **Une fiche projet (30%)** sera un travail à effectuer en groupe
- » **L'assiduité** sera contrôlée

## Pour poursuivre

Lecture sur la valorisation des compétences

Les compétences reconnues par les recruteurs - 1 Mo, PDF" class="lien\_interne">> Les compétences reconnues par les recruteurs

Trouver les mots justes pour convaincre - 1 Mo, PDF" class="lien\_interne">> Trouver les mots justes pour convaincre